

comité de grève qu'elle a en face d'elle présente à l'appui de chaque demande de poste un véritable dossier réalisé par les groupes de travail. Aux calculs et arguments de la Direction, le comité de grève peut ainsi opposer cas par cas ses propres calculs et les faits précis, vivants, collectés par les intéressés dont les représentants, secteur par secteur, sont présents pour les confirmer et les expliquer.

Du coup, la Direction perd de son arrogance ; les chefs de service qu'elle mobilise pour venir l'assister dans la négociation ne suffisent pas.

Sur les 64 postes demandés, 54 vont ainsi être obtenus.

Au-delà du résultat immédiat, les travailleurs de l'EGF Brest ont appris à travers la conquête de haute lutte de ces 54 postes à ne plus considérer du même œil la Direction, ses bureaux, son ordinateur. Ils ont fait l'expérience du *contrôle ouvrier* sur la gestion patronale dans un domaine précis : celui de la politique d'effectifs. Cette expérience, nous le verrons, ils entendent la poursuivre au-delà de la grève.

### 3 — Du bon usage des locaux...

A plusieurs reprises, les grévistes occupèrent le hall d'accueil du Centre. Là, installés derrière les guichets, ils expliquaient aux usagers les motifs de leur grève et ses justifications du point de vue de la rapidité et de la qualité du service qui leur est fourni. D'où des dialogues savoureux « je voudrais qu'on vienne me poser un compteur bleu. J'attends depuis...

— ah ! mon bon monsieur, nous ne demandons pas mieux mais nous n'avons pas le personnel nécessaire... bientôt, peut-être si la Direction accorde ce que nous demandons... Sinon... ».

Cette façon qu'avaient-trouvée les grévistes de prendre possession de leur cadre habituel de travail et de l'utiliser au profit de la lutte avait le don d'exaspérer au plus haut point la Direction qui brandit à plusieurs reprises sans jamais la mettre à exécution, la menace de faire évacuer les locaux.

### 4 — Le comité de grève et les interventions de sécurité

Dans une branche telle que l'EDF-GDF, il est impossible de cesser complètement le travail sans faire courir de grands risques aux installations et aux habitants. En tout état de cause, des interventions de sécurité doivent être assurées.

Dans la grève de Brest, c'est le comité de grève qui en prit la responsabilité, c'est lui qui recevait les demandes, jugeait de leur urgence et envoyait sur place les équipes nécessaires. De même en ce qui concerne les interventions nécessaires pour les « cas sociaux ».

Au lendemain d'une nuit de tempête, de nombreux dégâts